

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

Afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 9 avril 2014

Date d'affichage : 10 avril 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES COMPTE-RENDU DE LA

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : DELRIU Bernadette – VERONA Claude – LEFORT Martine – PLUMARD Christian - WEGRZYNOWSKI Jean-Claude - COURTINE Elisabeth – GUEYE Marie-Paule – TAILLEFER Evelyne - MUNOS Antoine – SOUKHAVONG Phanvilay – DOUNIAUX Marie-Claude - DELVERT Pierre – DINAL Ronald – LACOMBE Jacqueline – PIOCELLE Philippe - MARTIN Ketchinda – DERE Philippe - BAUDOUX Violette

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. COMTE Gilbert	ayant donné pouvoir à M. VOURIOT Sinclair
M. BERNIER Jean-Paul	ayant donné pouvoir à M. MUNOS Antoine
Mme BIZE Sandrine	ayant donné pouvoir à Mme COURTINE Elisabeth
M. BUIS Alain	ayant donné pouvoir à M. VERONA Claude
M. WELSCH Stéphane	ayant donné pouvoir à M. PLUMARD Christian
Mme HILAIRE Sylvie	ayant donné pouvoir à Mme DELRIU Bernadette
Mme PICARD Sabine	ayant donné pouvoir à Mme LEFORT Martine
Mme BOUVARD-CARCA Catherine	ayant donné pouvoir à M. DINAL Ronald
M. GABILLOT Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERE Philippe

Absent : M. CHAPOTELLE Michaël – **Arrivé à 21h45**

Secrétaire de séance : Mme DOUNIAUX Marie-Claude

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 2014 – 052 Subventions aux associations 2014
- 2014 – 053 Vote des taux d'imposition 2014
- 2014 – 054 Approbation du compte de gestion 2013 - ville
- 2014 – 055 Compte administratif 2013 - ville
- 2014 – 056 Affectation des résultats de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014
- 2014 – 057 Vote du Budget Primitif 2014
- 2014 – 058 APCP Centre de Loisirs
- 2014 – 059 Révision du phasage des crédits de paiement de l'APCP pour les travaux de l'Eglise
- 2014 – 060 Lancement du marché de fournitures de bureau
- 2014 – 061 Lancement du marché de fournitures de produits d'entretien
- 2014 – 062 Modification de la délibération n°2013-030 concernant le marché de la pose et de la dépose des illuminations de Noël 2013-002
- 2014 – 063 Validation de l'avenant n°2 concernant l'agence Ruelland dans le cadre de l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme
- 2014 – 064 Validation de l'avenant n°5 concernant l'entreprise DALKIA dans le cadre du marché de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux 2008-001
- 2014 – 065 Validation de l'avenant n°2 concernant l'entreprise ELIS dans le cadre du marché de location de matériel et de prestations d'hygiène

- 2014 – 066 Validation de l'avenant n°1 concernant l'entreprise AUDACIEUSE dans le cadre du marché de nettoyage des bâtiments communaux 2013-003
- 2014 – 067 Validation de l'avenant n°1 concernant l'entreprise ELITE RESTAURATION dans le cadre du marché de la restauration scolaire 2012-007
- 2014 – 068 Validation de l'avenant n°3 concernant l'entreprise BESANA dans le cadre du marché de construction du Centre d'accueil et de loisirs 2009-009
- 2014 – 069 Validation de l'avenant n°2 concernant l'entreprise DECORATION DE SOUSA FRERES dans le cadre du marché de construction du Centre de Loisirs 2009-009
- 2014 – 070 Avenant n°1 concernant l'entreprise JONCS MARIN VOYAGES dans le cadre du marché de transport en car des enfants et des adultes du scolaire et du périscolaire 2012-001
- 2014 – 071 Participation communale pour l'abonnement Navigo Imagine R scolaires 2014/2015 pour les élèves de l'école primaire, des collégiens et des lycéens.
- 2014 – 072 Participation communale pour l'abonnement Navigo Imagine R étudiants 2014/2015
- 2014 – 073 Rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 2014 – 074 Versement d'une gratification à un stagiaire
- 2014 – 075 Création d'un poste d'A.T.S.E.M

DECISIONS
QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 20 heures 32

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame DOUNIAUX Marie-Claude se propose comme secrétaire de séance.

2014 – 052 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2014. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité,**
ACCORDE pour :

CCAS	21 700,00 €
AABP	2 000,00 €
ACTIV'ET VOUS	13 000,00 €
AJC (basket + hip hop)	4 000,00 €
AMICALE POMPIER LAGNY	250,00 €
AMITIE CULTURE DECOUVERTE	2 500,00 €
AMSTV (marche)	3 000,00 €
AOST	9 500,00 €

Après délibération, le conseil municipal **à la majorité,**
ACCORDE pour :

APAPH	600,00 €
-------	----------

Pour : 27
Abstention : 1 (COURTINE)

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité,**
ACCORDE pour :

ART ET DANSE STV	940,00 €
------------------	----------

Après délibération, le conseil municipal **à la majorité,**
ACCORDE pour :

ART ET RECREATION	4 000,00 €
-------------------	------------

Pour : 27
Abstention : 1 (MUNOS)

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité,**
ACCORDE pour :

ASS RAVIVAGE DE FLAMME	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE UNSS	1 500,00 €
ATDL	2 000,00 €
AUTRES DIVERS	500,00 €
CHŒUR LA GONDOIRE	4 000,00 €
COLLEGE LDV FONCTIONNEMENT	7 000,00 €
COLLEGE LDV VOYAGES	6 000,00 €
COTE COUR COTE JARDIN	2 000,00 €
FCPE COLLEGE	80,00 €
FCPE MARIE CURIE	110,00 €
FNACA	1 000,00 €
FOYER FSE	1 000,00 €
GESTV (escalade)	2 500,00 €
HOCKEY SUBAQUATIQUE	500,00 €

Après délibération, le conseil municipal **à la majorité**,
ACCORDE pour :

KUNG FU (Loong Yin Chuan)	1000,00 €
---------------------------	-----------

Pour : 27
Abstention : 1 (BAUDOUX)

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,
ACCORDE pour :

LES ARCHERS	3500,00 €
LES PETITS THEOBALDIENS	1 500,00 €
LSM NATATION LAGNY	300,00 €
LYCEE EMILIE BRONTE AS	500,00 €
LYCEE EMILIE BRONTE FSE	1 000,00 €
MOTO CLUB DE LION	100,00 €

Après délibération, le conseil municipal **à la majorité**,
ACCORDE pour :

OMS	700,00 €
-----	----------

Pour : 27
Abstention : 1 (PLUMARD)

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,
ACCORDE pour :

PAYS BRIARD	6 000,00 €
PETANQUE	500,00€
RASSUNY	2 000,00 €
RUGBY LAGNY	1 500,00 €
STFC	18 000,00 €

THEO JAZZ BAND	2 000,00 €
UDIAC	200,00 €
UNAAPE Collège + écoles STV	510,00 €
UNAAPE Lycée Emily Brönte	50,00 €
YI KING DO	1 500,00 €
Total	130 690,00 €

2014 – 053 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2014, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2013	9,20%	25,67%	69,75 %
TAUX 2014	9,75%	26,95%	71,84 %

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

FIXE les taux de contributions directes pour l'année 2014 comme au tableau ci-dessus.

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX - GABILLOT)

2014 – 054 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – VILLE

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal. (Annexe n°1)

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

APPROUVE le compte de gestion 2013 –ville tel qu'annexé.

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2014 – 055 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – VILLE

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses de l'exercice	3 452 999,04	9 475 913,79	12 928 912,83
Recettes de l'exercice	2 413 511,42	9 749 675,29	12 163 186,71
Résultat de l'exercice	-1 039 487,62	273 761,50	-765 726,12
Résultat antérieur reporté	942 202,51	110 822,62	1 053 025,13
Résultat de clôture avant restes à réaliser	-97 285,11	384 584,12	287 299,01
Restes à réaliser Dépenses	-909 827,54		-909 827,54
Restes à réaliser Recettes	993 333,00		993 333,00
Solde des restes à réaliser	83 505,46	0,00	83 505,46
Résultat de clôture yc restes à réaliser	-13 779,65	384 584,12	370 804,47

(Annexe n°2)

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

APPROUVE le compte administratif 2013 – ville comme défini dans le tableau ci-dessus.

Pour : 24

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2014 – 056 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 SUR L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section d'exploitation est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2013 clôture en excédent de 384 584,12€ en fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que le déficit de la section d'investissement y compris restes à réaliser doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement.

Le résultat d'investissement 2013 après restes à réaliser étant déficitaire de 13 779,65€, au minimum 13 779,65€ du résultat de fonctionnement 2013 doivent être affectés à l'investissement.

370 804,47€ est quant à lui librement affecté par le Conseil Municipal

- soit affecté en réserves en investissement,
- soit reporté en section de fonctionnement.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** :

DECIDE le rapport du solde de l'excédent de fonctionnement 384 584,12€ en section de fonctionnement.

Pour : 25
Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2014 – 057 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Présentation du Budget Primitif 2014 – Ville, qui s'établit de la manière suivante :

✚ le budget primitif 2014 - ville s'équilibre en section de fonctionnement à **10 005 042,47 €**

Le montant total d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **457 811 €** (= dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir)

✚ les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **2 227 642,40 €**

(Annexe n°3)

Monsieur le Maire propose de passer au vote, après délibération les membres du Conseil Municipal à **la majorité votent** :

Dépenses de Fonctionnement		
Opérations réelles		
Chap	libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	3 902 894,00 €

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ–BAUDOUX-GABILLOT)

012	Charges de personnel	4 601 772,00 €
-----	----------------------	----------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ–BAUDOUX-GABILLOT)

014	Atténuation de produit	91 000,00 €
-----	------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ–BAUDOUX-GABILLOT)

65	Charges de gestion courante	419 382,00 €
----	-----------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ–BAUDOUX-GABILLOT)

66	Charges financières	343 292,47 €
----	---------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ–BAUDOUX-GABILLOT)

67	Charges exceptionnelles	41 000,00 €
----	-------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

042	Opération d'ordre entre section	457 811,00 €
-----	---------------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

023	Virement	147 891,00 €
-----	----------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

Recettes de Fonctionnement		
Opérations réelles		
Chap	libellé	Vote du conseil municipal
013	Atténuation de charges	100 000,00 €

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

70	Produits des serv., du dom.	554 680,00 €
----	-----------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

73	Impôts et taxes	7 777 317,00 €
----	-----------------	----------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

74	Dotations et subventions	1 137 741,00 €
----	--------------------------	----------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

75	Autres prod. de gestion courante	33 000,00 €
----	----------------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

77	Produits exceptionnels	31 500,00 €
----	------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles de dépenses		
CHAPITRES	LIBELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Remboursement d'emprunts	335 039,75 €

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles de dépenses		
CHAPITRES	LIBELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 000,00 €

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	400 000,00 €
----	--	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

024	Produits des cessions	158 827,75 €
-----	-----------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

021	Virement section de fonctionnement	147 891,00 €
-----	---------------------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

040	Opération d'ordre entre section	457 811,00 €
-----	---------------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

Détail de l'opération N° :

400

Libellé :

Mairie

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser (4)	Propositions nouvelles du Maire
1 - DEPENSES		18 000 A	68096 B
20	Immobilisations incorporelles	18 000	68 096
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser (4)	Recettes l'exercice	de
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (6)			
Résultat Excédent si positif de financement si négatif	=	(C+D)-(A+B) Besoin	- 86 096	

Pour : 26

Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

Détail de l'opération N° :

401

Libellé :

gs Edouard Thomas

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser (4)	Propositions nouvelles du Maire
1 - DEPENSES		A	5 876 B
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		5 876
23	Immobilisations en cours		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser (4)	Recettes l'exercice	de
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
1323	Subv.equil.n/trans.depart			
16	Emprunts et dettes assimilées (6)			

Résultat Excédent si Besoin de financement si négatif	=	(C+D)-(A+B) positif	- 5 876	
--	---	------------------------	---------	--

Pour : 26

Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 402
LIBELLE : GS MARIE CURIE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE DU
1 - DEPENSES		2 509,69	4 246,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 509,69	4 246,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT	=	(C+D)-(A+B)	
BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	SI	POSITIF	-6 755,69

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 403
LIBELLE : GS PIERRE VILLETTE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE DU
1 - DEPENSES			6 279,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 279,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT	=	(C+D)-(A+B)	
BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	SI	POSITIF	- 6 279,00

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 405
LIBELLE : CENTRE CULTUREL MARC BRINON

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		4 000,00	53 193,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00	53 193,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)	15 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT	=	(C+D)-(A+B)	- 42 193,00
BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	SI	POSITIF	

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 406
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES			2 991,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 991,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT	=	(C+D)-(A+B)	-2 991,00
BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	SI	POSITIF	

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 408
 LIBELLE : LOGEMENTS DE FONCTION

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE DU
1 - DEPENSES			575,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		575,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			
		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	- 575,00
--	---	-------------	---------	----------

Pour : 26
 Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 413
 LIBELLE : GYMNASSE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		3 785,00	3 785,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 785,00	3 785,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			
		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	- 3 785,00
--	---	-------------	---------	------------

Pour : 26
 Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 415
LIBELLE : CAFE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A	PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE	DU
1 - DEPENSES		16 732,04	A	42 047,00	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 732,04		42 047,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A	RECETTES L'EXERCICE	DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			C	D	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)				

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	- 58 779,04
--	---	-------------	---------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 417
LIBELLE : CTAM

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A	PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE	DU
1 - DEPENSES		57 978,71	A		B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	57 978,71			

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A	RECETTES L'EXERCICE	DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			C	D	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)				

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	-57 978,71
--	---	-------------	---------	------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 501
ECLAIRAGE
LIBELLE : PUBLIC

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE DU
1 - DEPENSES		53 830,00	A B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 830,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	= SI (C+D)-(A+B) POSITIF	- 53 830,00
--	--------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 503
VOIRIE
LIBELLE :

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES MAIRE DU
1 - DEPENSES		1 225,87	A B 214 575,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 225,87	214 575,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	= SI (C+D)-(A+B) POSITIF	- 215 800,87
--	--------------------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 601
LIBELLE : CIMETIERE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		14 056,59	A	10 574,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			B
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 574,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 056,59		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)			

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	- 24 630,59
--	---	-------------	---------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 604
LIBELLE : ESPACES VERTS

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES			A	34 429,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			B
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			34 429,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES			C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)			

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	- 34 429,00
--	---	-------------	---------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 605
LIBELLE : TERRAINS

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		138 000,00	10 900,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 000, 00	10 900,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	SI POSITIF	- 148 900,00
--	---	-------------	------------	--------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 606
LIBELLE : STADE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER (4)	A PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		1 130,22	1 500,00
		A	B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 130,22	1 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER (4)	A RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	=	(C+D)-(A+B)	SI POSITIF	- 2 630,22
--	---	-------------	------------	------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 607
LIBELLE : MDA

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES REALISER A (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	240,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		240,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES REALISER A (4)	RECETTES DE L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	= SI (C+D)-(A+B) POSITIF	- 240,00
--	--------------------------	----------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

DETAIL DE L'OPERATION N° : 608
LIBELLE : ESPACE DE VIE SOCIALE

ART. (3)	LIBELLE (3)	RESTES A REALISER (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	148 106,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		148 106,00

RECETTES (REPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES A REALISER (4)	RECETTES DE L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		56 000 ,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (6)		

RESULTAT EXCEDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NEGATIF	= SI (C+D)-(A+B) POSITIF	- 92 106,00
--	--------------------------	-------------

Pour : 26
Contre : 3 (DÉRÉ-BAUDOUX-GABILLOT)

2014 – 058 APCP CENTRE DE LOISIRS

L'autorisation de programme du centre de loisirs a été votée pour une enveloppe de dépenses de 4 210 010€ TTC au budget primitif 2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter de 224 248€ l'autorisation de programme centre de loisirs (A.P.) qui s'établira alors à 4 434 258€ TTC.

AUTORISATION DE PROGRAMME			AP révisée 2013	Révision 2014	AP révisée 2014
Total dépenses			4 210 010	224 248,00	4 434 258
13	1322	Subvention CR	320 710		320 710
13	1323	Subvention CG	238 368		238 368
13	1328	Epamame	450 000		450 000
13	1328	Subvention CAF	83 333		83 333
13	16878	Prêt CAF	166 667		166 667
16	1641	Emprunts	2 475 000	611 585	3 086 585
Total recettes affectées			3 734 078	611 585	4 345 663
Solde			475 932	-387 337	88 595

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser l'échéancier de crédits de paiements et le plan de financement prévisionnel selon l'échéancier suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME		AP révisée 2014	2008	2009	2010	2011	2012	2013	RAR2013	2014
Total dépenses		4 434 258	7 558,72	25 885,22	174 436,51	985 281,03	1 103 246,00	1 275 653,67	637 948,33	224 248,00
13	1322	Subvention CR				154 687	22 097,21	143 926,41		
13	1323	Subvention CG				50 892	40 331,91	147 144,73		
13	1328	Epamame					225 000,00		225 000,00	
13	1328	Subvention CAF							83 333,00	
13	16878	Prêt CAF			166 667					
16	1641	Emprunts		500 000	1 100 000		875 000,00	611 585,00		
Total recettes affectées		4 345 663		500 000	1 266 667	205 578	1 162 429,12	902 656,14	308 333,00	
Solde		88 595	7 559	-474 115	-1 092 230	779 703	-59 183,12	372 997,53	329 615,33	224 248,00

ETENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

DECIDE :

- D'augmenter de 224 248€ l'autorisation de programme centre de loisirs tel qu'au tableau ci-dessus,
- De réviser comme proposé, l'échéancier de crédits de paiements et le plan de financement prévisionnel comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Pour : 26

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2014 – 059 REVISION DU PHASAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'APCP POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

L'autorisation de programme des travaux de l'Eglise a été votée pour une enveloppe de dépenses de 600 000€ TTC au budget primitif 2013. Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réviser le phasage des crédits de paiement de cette APCP.

Monsieur le Maire PROPOSE de réviser ainsi le phasage suivant des crédits de paiements :

- 200 000 € réalisés en 2013,
- 400 000 € au titre des crédits de paiement 2015.

ETENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de réviser le phasage des crédits de paiements comme suit :

- 200 000 € réalisés en 2013,
- 400 000 € au titre des crédits de paiement 2015.

2014 – 060 LANCEMENT DU MARCHE DE FOURNITURES DE BUREAU

Monsieur le maire explique que le marché de fournitures de bureau va arriver à échéance en mai 2014.

Aussi, Il convient de renouveler le marché conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics pour une période de 12 mois reconductible 2 fois (soit une durée maximale de trois ans).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le lancement du marché de fournitures de bureau conformément aux articles 28 et 77 du code des Marchés Publics, pour une période de 12 mois reconductible 2 fois soit pour une durée de 3 ans maximum.

2014 – 061 LANCEMENT DU MARCHE DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Monsieur le Monsieur le maire explique que le marché de fournitures de produits d'entretien va arriver à échéance en novembre 2014.

Aussi, Il convient de renouveler le marché conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics pour une période de 12 mois reconductible 3 fois (soit une durée maximale de quatre ans).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le lancement du marché de fournitures de produits d'entretien conformément aux articles 28 et 77 du code des Marchés Publics, pour une période de 12 mois reconductible 3 fois soit pour une durée de 4 ans maximum.

2014 – 062 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2013-030 CONCERNANT LE MARCHE DE LA POSE ET DE LA DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2013-002

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de préciser que le montant du marché, figurant dans la délibération 2013-030 concernant la pose et de la dépose des illuminations de Noël 2013-002, est annuel et que le marché est reconductible.

Il ajoute que ceci ne modifie en rien les éléments concernant l'attributaire et le montant dudit marché d'appel d'offre ouvert.

Le marché de pose et dépose des illuminations de Noël (2013-002), est attribué à la société EIFFAGE, pour un montant annuel H.T. de 97 024,90 €, pour une période de 12 mois reconductible 3 fois.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la modification de la délibération n°2013-030 concernant la pose et de la dépose des illuminations de Noël 2013-002.

2014 – 063 VALIDATION DE L'AVENANT N°2 CONCERNANT L'AGENCE RUELLAND DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour la validation de l'avenant n°1 concernant l'Agence Karine RUELLAND, dans le cadre du contrat relatif à l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit de tenir compte du devis de travaux supplémentaires d'un montant de 11 000,00 € H.T. et 13 200,00 € T.T.C lié à la prise en compte dans l'étude de révision du PLU de prestations supplémentaires rendues nécessaires par :

- L'approbation des documents d'urbanisme supérieur à savoir le SDRIF en décembre 2013 et le SCoT en février 2013
- L'approbation de la révision du PDU Ile de France

- L'introduction de 3 nouvelles orientations d'aménagement et de programmation

En effet, il précise que l'offre initiale datée du 25 novembre 2011, ne pouvait intégrer lesdites prestations rendues nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de l'agence Karine RUELLAND, pour l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour un montant de 11 000,00 € H.T soit 13 250,00 € T.T.C.

Le montant du marché de base était de 44 500,00 € H.T il passe désormais avec ce dernier avenant à 65 450,00 € H.T. soit 78 540,00 € T.T.C.

2014 – 064 VALIDATION DE L'AVENANT N°5 CONCERNANT L'ENTREPRISE DALKIA DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX 2008-001

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour la validation de l'avenant n°5 de l'entreprise DALKIA dans le cadre du marché de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux (2008-001).

Dans un premier temps, il s'agit de prendre en charge en P2 la chaufferie du café de la Mairie, sis 1bis place de l'église 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, pour un montant de 197,00 € H.T soit un montant de 236,40 € T.T.C (TVA à 20%).

Dans un second temps, il y a une prise en charge en P2 et P3, des installations thermiques concernant le nouveau centre de loisirs, sis au 29 rue du Clos de l'Erable pour un montant total de 6 000,00 € H.T soit un montant de 7 200 € T.T.C (4 850 € H.T pour le P2 et 1 150 € H.T pour le P3)

Enfin, il s'agit de déterminer, comme convenu à l'article III de l'avenant n°4 la consommation annuelle (NB) de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 de l'entreprise DALKIA dans le cadre du marché de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux 2008-001. Le montant du marché de base était de 132 303,00 € H.T il passe désormais avec ce dernier avenant à 142 273,00 € H.T. soit 170 727,60 € T.T.C., **ledit avenant n°5 prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2014**).

2014 – 065 VALIDATION DE L'AVENANT N°2 CONCERNANT L'ENTREPRISE ELIS DANS LE CADRE DU MARCHE DE LOCATION DE MATERIEL ET DE PRESTATIONS D'HYGIENE

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 afin de valider l'avenant n°2 concernant le marché de location de matériel et de prestations d'hygiène (2012-006).

En effet, dans le cadre du rachat du café de la place, par la commune, il est nécessaire de mettre en place un distributeur de papier hygiénique dans les toilettes.

Par ailleurs, il s'agit d'ajouter au local à dessin, au vu des équipements sanitaires supplémentaires, comparativement au local précédent, 2 petits tapis standards et des distributeurs de produits d'hygiène (1 distributeur de savon et 1 distributeur de papier hygiénique).

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de l'entreprise ELIS dans le cadre du marché de location de matériel et de prestations d'hygiène (2012-006). **Ledit avenant prendra effet à compter du 1^{er} mai 2014**.

PRECISE que le coût mensuel pour le café s'élève à 3,434 € H.T soit à 41,21 € H.T annuels soit un montant de 49,45 € T.T.C

Le coût mensuel pour le local à dessin s'élève à 27,36 € H.T. soit 328,32 € H.T. annuels soit 393,98 € T.T.C

Le nouveau montant du marché pour le lot n°1, location-entretien de tapis de sol, de matériels d'hygiène et fourniture de consommables associés, s'élève à 43 047,57 € H.T. maximum annuels, soit 51 657,08 € T.T.C.

2014 – 066 VALIDATION DE L'AVENANT N°1 CONCERNANT L'ENTREPRISE AUDACIEUSE DANS LE CADRE DU MARCHE DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX 2013-003

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 afin de valider l'avenant n°1 concernant le marché de nettoyage des bâtiments communaux (2013-003).

En effet, consécutivement au déménagement de l'activité arts plastique sis rue de la Marne à Saint-Thibault-des-Vignes et du service communication sis au centre culturel rue des vergers pour un nouveau local sis 27 chemin des Marattes à Saint-Thibault-des-Vignes, il convient de faire un avenant de moins values et de plus values.

L'information concernant le déménagement de l'activité arts plastique avait été stipulée dans ledit marché, même si au moment de sa publicité les lieux n'avaient pas encore été trouvés. Concernant le service communication il a s'agit d'une opportunité compte tenu des lieux suffisamment grands pour accueillir ce service qui avait besoin d'un espace plus conséquent pour mener à bien ses missions.

Le nouveau local pour l'activité arts plastique bénéficie d'une surface de 350 m² et sa surface précédente était de 165 m². Le service communication bénéficie d'une surface de 150 m². Le coût du ménage au mètre carré s'élève à 20,16968571 €.

Incidence financière en moins values

Local activité arts plastique (dessin) rue de la marne – 3 328,00 € H.T

Incidence financière en plus values

Local activité arts plastique (dessin) 27 chemin des Marattes + 7 059,39 € H.T

Communication 27 chemin des Marattes + 3 025,45 € H.T

Total incidence financière

10 084,84 - 3 328,00 = 6 756,84 € H.T

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise AUDACIEUSE dans le cadre du marché de nettoyage des bâtiments communaux (2013-003). **Ledit avenant n°1 prendra effet à compter du 27 août 2014.**

PRECISE que le coût annuel du nettoyage du nouveau local accueillant l'activité arts plastique et le service communication de la commune s'élève à 6 756,84 € H.T soit 8 108,21 € T.T.C

Le nouveau montant du marché de nettoyage des bâtiments communaux s'élève à 282 630,79 € H.T soit 339 156,95 € T.T.C,

2014 – 067 VALIDATION DE L'AVENANT N°1 CONCERNANT L'ENTREPRISE ELITE RESTAURATION DANS LE CADRE DU MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2012-007

Monsieur le Maire explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour la validation de l'avenant n°1 concernant l'entreprise Elite Restauration dans le cadre du marché de la restauration scolaire (2012-007).

Il précise que compte tenu d'un nombre croissant d'enfants, il est nécessaire de modifier le montant (H.T.) maximum du marché.

En effet, la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P.) a généré un nombre d'enfants supplémentaires sur le temps de la restauration scolaire. Par ailleurs, une ouverture de classe non prévue initialement est aussi à prendre en compte.

Enfin, la mise en place du self au restaurant scolaire Edouard-Thomas a généré un plus grand nombre d'enfants et d'adultes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise ELITE RESTAURATION dans le cadre du marché de la restauration scolaire (2012-007).

2014 – 068 VALIDATION DE L'AVENANT N°3 CONCERNANT L'ENTREPRISE BESANA DANS LE CADRE DU MARCHE DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS 2009-009

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour la validation l'avenant n°3 concernant l'entreprise BESANA dans le cadre du marché de

construction d'un centre d'accueil et de loisirs 2009-009, lot n°6, plomberie, sanitaires, chauffage et ventilation.

En effet, il s'agit de prendre en compte le devis de travaux supplémentaires, d'un montant H.T. de 19 949,78 € soit 23 939,74 € T.T.C., lié au chauffage réversible, qui n'a pas été prévu initialement dans le cadre du marché.

Par ailleurs, il précise qu'il s'agit de prolonger la durée des travaux prévue jusqu'au 31 décembre 2013 pour cette entreprise dans le cadre de l'avenant n°1 de prolongation des délais d'exécution et de la porter jusqu'au 30 avril pour les travaux restant à réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 de l'entreprise BESANA dans le cadre du marché de construction d'un centre d'accueil et de loisirs 2009-009, lot n°6, plomberie, sanitaires, chauffage et ventilation.

2014 – 069 VALIDATION DE L'AVENANT N°2 CONCERNANT L'ENTREPRISE DECORATION DE SOUSA FRERES DANS LE CADRE DU MARCHE DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS 2009-009

Monsieur le Maire explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour valider l'avenant n°2 concernant l'entreprise DE SOUSA FRERES dans le cadre du marché de construction du centre de loisirs, 2009-009, lot n°8 carrelages, faïences, peintures et sols souples.

Il s'agit d'un avenant pour travaux supplémentaires. En effet, il devait être posé au sol, dans la salle de spectacle, un revêtement en PVC (travaux de la phase 2) et cela a été remplacé par la pose de carrelage. La pose et la fourniture de plinthe assorties sont en supplément également. Il y a une moins value d'un montant de 2 705,04 € H.T. correspondant à la fourniture et la pose du revêtement en PVC initialement prévu et une plus value de 7 183,82 H.T. correspondant à la fourniture et la pose d'un carrelage 60/60 pour 86,23 m² et de 1 042,76 € H.T. concernant la fourniture et la pose des plinthes.

$7\ 183,82 + 1\ 042,76 = 8\ 226,58 - 2\ 705,04 = 5\ 521,54$ € H.T. de travaux supplémentaires.

Par ailleurs, il précise qu'il s'agit de prolonger la durée des travaux prévue pour cette entreprise dans le cadre de cet avenant et de la porter jusqu'au 30 avril pour les travaux restant à réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de l'entreprise DECORATION DE SOUSA FRERES dans le cadre du marché de construction du centre de loisirs, 2009-009, lot n°8 carrelages, faïences, peintures et sols souples.

2014 – 070 AVENANT N°1 CONCERNANT L'ENTREPRISE JONCS MARIN VOYAGES DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRANSPORT EN CAR DES ENFANTS ET DES ADULTES DU SCOLAIRE ET DU PERISCOLAIRE 2012-001

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2014 pour valider l'avenant n°1 concernant l'entreprise Joncs Marins Voyages dans le cadre du lot n°3 « Transferts longues distances » pour le marché de transport en car des enfants et des adultes du scolaire et du périscolaires 2012-001.

En effet, compte tenu d'un séjour supplémentaire dû à un plus grand nombre d'enfant il est nécessaire d'augmenter le montant H.T. du marché soit 3 000,00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise JONCS MARIN VOYAGES pour un montant H.T. de 3 000,00 € dans le cadre du lot n°3 « Transferts longues distances » pour le marché de transport en car des enfants et des adultes du scolaire et du périscolaires 2012-001.

2014 – 071 PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ABONNEMENT NAVIGO IMAGINE R SCOLAIRES 2014/2015 POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE, DES COLLEGIENS ET DES LYCEENS.

Monsieur le Maire propose de valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2014-2015.

Cette participation concerne les abonnements des jeunes scolaires (élèves du primaire, collégiens et lycéens) de moins de 26 ans.

Ce titre de transport est financé par le Conseil Général de Seine et Marne à la hauteur de 50% du montant hors frais de dossier.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de renouveler cette participation pour la part à payer par les parents selon les modalités suivantes :

ECOLE PRIMAIRE	Participation municipale	Participation parentale
Edouard Thomas, Pierre Villette, Marie Curie.	37,50%	62,50%

COLLEGE	Participation municipale	Participation parentale
Collège L. de Vinci habitants Bourg	87,50%	12,50%
Collège L. de Vinci habitants ZAC	37,50%	62,50%
Autres collèges (choix parental)	37,50% des zones 4-5	Solde
Autres collèges (Options non disponibles à LdV)	Solde	25% des zones 4-5
Collège L. de Vinci Salariés de la mairie (zones 4-5)	37,50%	62,50%

LYCEE	Participation municipale	Participation parentale
Lycée 2 zones (4-5)	75%	25%
Lycée > 2 zones (choix parental)	75% des zones 4-5	Solde
Lycée > 2 zones (options non disponibles zones 4-5)	Solde	25% des zones 4-5

Nota :

- Toute demande devra être effectuée auprès des services municipaux entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2014 sauf cas exceptionnel.
- Il appartient aux demandeurs de justifier le choix des collèges ou lycées pour les options non disponibles.

- Une information sera systématiquement donnée par les services scolaires concernant l'existence de la carte Optile, gratuite pour les familles concernées.
- En cas de perte ou de vol, le coût du changement du passe (23€) est à la charge des familles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat de vente imagine'R dédié au tiers payant avec le GIE Comutitres, contrat qui a pour objet la définition de la prise en charge partielle du coût du forfait par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2014-2015 concernant les abonnements des jeunes scolaires (élèves du primaire, collégiens et lycéens) de moins de 26 ans.

APPROUVE le renouvellement de cette participation pour la part à payer par les parents comme indiqué dans les tableaux ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de vente imagine'R dédié au tiers payant avec le GIE Comutitres, contrat qui a pour objet la définition de la prise en charge partielle du coût du forfait par la commune.

2014 – 072 PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ABONNEMENT NAVIGO IMAGINE R ETUDIANTS 2014/2015

Monsieur le Maire propose de valider la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2014-2015.

Cette participation concerne les abonnements des étudiants de moins de 26 ans et domiciliés à St Thibault.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer cette participation en fonction du lieu des établissements et par conséquent des zones de transport en commun :

- Pour les zones 1-5 : 190 €
- Pour les zones 2-5 : 180 €
- Pour les zones 3-5 : 170 €
- Pour les zones 4-5 : 160 €
- Pour les zones 1-2 : 160 €
- Pour les autres couples de zones : 160 €
- Pour les étudiants en étude hors Île de France : 160 €

Cette participation est valable par personne et pour l'année scolaire 2014-2015, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE la participation de la commune au financement de l'abonnement Navigo imagine R 2014-2015 concernant les abonnements des étudiants de moins de 26 ans et domiciliés à St Thibault.

APPROUVE la fixation de cette participation en fonction du lieu des établissements et par conséquent des zones de transport en commun telles que listées ci-dessus.

2014 – 073 RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS ET LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE

La circulaire n° INTB1240384C du 12 décembre 2012 précise les conditions dans lesquelles le processus d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale, prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, doit être mis en place dans les collectivités territoriales à la suite de la publication du décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012.

Elle prévoit notamment les conditions générales d'organisation des recrutements réservés donnant accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ainsi que les modalités d'organisation de ces recrutements réservés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire à adopter par chaque collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'un seul agent de la commune, affecté au sein de la Direction Générale, remplit les conditions pour figurer sur le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et ce pour les années 2014, 2015 et 2016. Le rapport établi a été validé par le Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2014, 2015 et 2016.

2014 – 074 VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire expose qu'un stagiaire de l'université PARIS 8 VINCENNES SAINT DENIS est accueilli du 7 avril 2014 au 20 juillet 2014. Conformément à la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009, Monsieur le Maire explique que le stage étant d'une durée supérieure à 2 mois, il convient de prévoir le versement d'une gratification au prorata du temps de travail.

Le montant de cette gratification sera de 2,875 € de l'heure.

Ce taux fera l'objet d'une revalorisation automatique si nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une gratification au prorata du temps de travail à un stagiaire

VALIDE le montant de cette gratification de 2,875 € de l'heure.

2014 – 075 CREATION D'UN POSTE D'A.T.S.E.M

Monsieur le Maire expose que pour les besoins de continuité d'un service il convient de créer un poste d'A.T.S.E.M non-titulaire, dans l'attente de la réussite au concours d'A.T.S.E.M, recrutement selon l'article 3 alinéa 2 :

Création d'un poste d'A.T.S.E.M non-titulaire

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la création d'un poste d'A.T.S.E.M non-titulaire.

DECISIONS

Décision n°2014/071 du 7 mars 2014

Contrat avec la société PIFFRET pour l'entretien de deux bacs de dégraissage sur les écoles

Décision n°2014/072 du 28 mars 2014

Contrat avec la société PELICAB SAS pour la location de deux toilettes FRESH VIP

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à **23H10**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 24 avril 2014

Le Maire,

Sinclair VOURIOT
Conseiller Général